

Se marier

Documents à fournir pour se **MARIER**

Vous pouvez vous marier que vous soyez un couple de sexe différent ou de même sexe. Vous devez remplir certaines conditions et déposer un dossier en mairie.

Les 7 démarches à accomplir pour se marier :

1/ Choisir la commune du mariage

En général, celle de la résidence de l'un ou des 2 futurs époux.

Ou bien celle de la résidence (y compris secondaire) d'un parent de l'un des futurs époux

2/ Retirer un dossier de mariage en mairie

3/ Demander un acte de naissance

4/ Choisir les témoins : 2 au moins, 4 au plus. Tous les témoins doivent être majeurs

5/ Déposer le dossier complet en mairie minimum 2 mois avant le mariage

Avec pour chaque futur époux :

- Un acte de naissance (de moins de 3 mois)
- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile
- Si un [contrat de mariage](#) est conclu, vous devez fournir le certificat du notaire



- **Vous ou votre futur époux êtes divorcé ou veuf :** des pièces supplémentaires sont demandées, par exemple la décision de divorce, l'acte de décès ou l'acte de naissance du conjoint décédé.

6/ Aller à l'audition en mairie

L'officier d'état civil peut demander à vous rencontrer.

L'audition peut être individuelle ou à 2, au choix de l'officier d'état civil.

7/ Choisir la date du mariage

Pour chacun de vos témoins, vous devez fournir les informations suivantes :

- Nom
- Prénom
- Date et lieu de naissance
- Profession
- Domicile
- Copie du document d'identité

Pour plus d'informations :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

